

NOTE DE SERVICE N° 3

L'Inspecteur de l'Education Nationale,

Inspection de
l'Éducation nationale
Clamecy Val de Loire
18, rue Jules Renard
BP 115
58503 Clamecy cedex

A
Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Spécialisés et Psychologues des R.A.S.E.D

Objet : Mise en place du dispositif « quart d'heure lecture » et de l'opération nationale « Nuit de la lecture »

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, des temps banalisés de lecture personnelle du type « **quart d'heure lecture** » doivent être mis en place dans les écoles élémentaires et les collèges.

La note de la DGESCO en date du 3 octobre 2018 souligne la nécessité de **consacrer une place à la lecture personnelle d'ouvrages dans l'empan scolaire** car il s'agit d'un temps constitutif des apprentissages, essentiel pour développer l'intérêt et le goût de l'enfant pour la lecture. Les récentes modifications apportées aux programmes des cycles 2, 3 et 4 par l'arrêté du 17 juillet 2018 rappellent cette nécessité.

Vous trouverez en annexe une **fiche technique** qui vous permettra d'opérationnaliser ce quart d'heure lecture dans votre établissement.

Cette année, ce dispositif pourra être articulé avec l'opération nationale « **Nuit de la lecture** » qui aura lieu le 19 janvier 2019. Mais c'est **dès le 17 janvier**, en journée ou en soirée, que les écoles et les collèges sont invités à participer à cet événement.

Là encore, la même fiche technique en annexe vous permettra d'articuler ces deux dispositifs.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans cette mobilisation au service de nos élèves : il s'agit de les accompagner dans la construction de leur parcours de lecteur autonome, étape décisive sur le chemin du futur citoyen éclairé.

Michaël Billebault
IEN Clamecy Val de Loire

